



Le Vice-Président de la Communauté de Communes de la Boixe à :

Mairie
À l'attention de M. Le Maire
Vadalle
16560 AUSSAC-VADALLE

Tourriers, le - 2 JUIL. 2008

Objet : Assainissement Non Collectif
Diagnostic de votre installation

N° dossier : NC 16 24 2008 000 0098

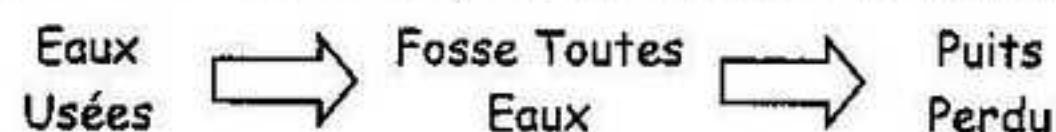
Dossier suivi par : Guillaume PINEAU 05-45-20-57-38

Monsieur le maire, cher collègue,

Suite au diagnostic de votre dispositif d'assainissement non collectif effectué le 14/04/2008, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Boixe émet un **AVIS INACCEPTABLE**.

Nous vous informons de votre devoir de remise aux normes de votre installation, sous un délai de quatre ans, afin de stopper tout impact sanitaire et environnemental actuellement généré par votre assainissement.

Selon les observations du service assainissement et les propos recueillis lors de la visite, votre filière d'assainissement peut être décrite de la manière suivante :



Veuillez trouver ci-joint le rapport du diagnostic de votre installation accompagné d'une fiche-travaux.

A noter que nous avons bien enregistré votre souhait de participer à un éventuel programme de réhabilitation qui permettrait l'obtention d'aides financières.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, cher collègue, en mes sentiments les plus cordiaux.

Jean-Louis STASIAK

Vice-Président en charge de la commission
Assainissement - Développement Durable



Siège social
10, route de paris
16560 TOURRIERS
Tél. : 05.45.20.68.46
Fax : 05.45.20.57.35
Email :
cdeboixe@wanadoo.fr

Assainissement
S.P.A.N.C.
05.45.20.57.36
Email :
cdeboixe-spanc@wanadoo.fr

Enfance-Jeunesse
Maximôm'
05.45.37.68.38

Petite Enfance
Frimousse
05.45.37.43.30

CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT

Inventaire

N° dossier : NC 16 24 2008 000 0098

Date de l'avis de passage : 25/01/2008

Date du contrôle : 14/04/2008

Date de réalisation de la filière d'assainissement : Inconnue

Adresse de l'immeuble : Vadalle

Code postal : 16560 Commune : AUSSAC-VADALLE

Section et numéro du cadastre de l'installation : D 10, D 9

Nom du propriétaire : COMMUNE AUSSAC-VADALLE

Adresse : Vadalle - 16560 AUSSAC-VADALLE

Tél. : 05 45 20 61 60

HABITATION

Type d'habitation : Accueil du public

Nombre de pièces principales : 8

Nombre d'usagers permanents : 50

Nombre d'usagers périodiques : 0

Alimentation eau potable : Adduction publique

IMPLANTATION DU SYSTEME

Terrain

- Superficie totale de la parcelle : 1 610 m²
- Superficie disponible pour l'assainissement : > 200 m²
- Nature de cette surface disponible : Cour goudronnée
- Pente du terrain : Faible < 5%
- Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages ? NON

Destination des eaux pluviales : Infiltration

COLLECTE DES EAUX USEES

Existe-t-il un regard de collecte ? OUI

- Le regard est-il accessible ? OUI
- Y a-t-il des signes d'altération ? NON
- L'écoulement se fait-il correctement ? OUI
- Stagnation constante d'eaux dans le regard ? OUI
- Dépôt de matière en fond de regard ? OUI

Présence d'odeur ? OUI

PRETRAITEMENT

Existe-t-il un système de prétraitement ?

Type de prétraitement

Fosse toutes eaux

Fosse toutes eaux

Dimensionnement

Inconnu

Inconnu

Type d'eau concerné

Eaux Usées

Eaux Usées

- Présence de signe de colmatage ? NON
- Est-il accessible ? OUI (sauf la fosse de la mairie)
- Un des organes présente-t-il des signes d'altération ? NON
- Présence d'odeur ? OUI
- L'écoulement des eaux au sein des différents éléments se fait-il correctement ? OUI
- Hauteur de boues dans la fosse ? > 1/2 de la fosse **Vidange à réaliser : OUI**
- Quand la dernière vidange a-t-elle été réalisée ? Inconnu
 - Par qui ? Inconnu
 - Document justificatif fourni ? NON
 - Volume vidangé ? Inconnu
 - Lieu d'élimination connu ? Inconnu

Ventilation :

Existe-t-il une ventilation ?

- Primaire : NON

- Secondaire : NON

- Est-elle correctement conçue ? NON
- Présence d'un extracteur statique ou éolien ? NON

TRAITEMENT

Existe-t-il un système de traitement ? NON

DISPERSION DES EFFLUENTS

Rejet d'effluents vers le milieu naturel :

- Quelles sont leur(s) origine(s) et leur(s) nature(s) ? Eaux Usées Prétraitées
- Vers quel(s) exutoire(s) sont-ils évacués ? Inconnu

CONTRAINTE DU TERRAIN

- Nature du sol à un mètre de profondeur : Calcaire
- Situation du terrain disponible par rapport à l'habitation : Au même niveau
- Hydromorphie : Inexistante
- Accès parcelle : Facile
- Encombrement de la parcelle : NON

AVIS DE L'USAGER

- L'usager est-il satisfait de son installation ? OUI
- Souhaite-t-il réhabiliter son dispositif d'assainissement ? NON
- Si un programme de réhabilitation est mis en place, souhaite-t-il y participer ? OUI
- Si la communauté de communes devait prendre en charge l'entretien, l'usager est-il intéressé ? OUI

FICHE-TRAVAUX

N° Dossier : NC 16 24 2008 000 0098

Date de visite : 14/04/2008

Cette fiche-travaux établie à votre attention, traduit les modifications ou interventions devant être effectuées dans un délai de quatre ans en vue de rétablir le fonctionnement acceptable de votre installation.

Rappel : Une installation d'assainissement individuel est obligatoirement constituée d'un prétraitement suivi d'un traitement des eaux usées (eaux vannes + eaux ménagères).

Prétraitement :

Le prétraitement est accessible en partie et en bon état. Il est constitué de deux fosses toutes eaux de volume inconnu pour l'ensemble des eaux usées. Aucune ventilation n'est visible.

- ☛ Il serait judicieux de réaliser une vidange des prétraitements et de vérifier leur état d'engorgement et de vétusté.
- ☛ Il serait également nécessaire d'installer une ventilation primaire en amont de la fosse, d'un diamètre 100mm remontée au dessus du toit et une ventilation secondaire en sortie de la fosse, d'un diamètre 100mm remontée au dessus du toit et munie d'un extracteur, conformément à la réglementation en vigueur, ce afin de protéger votre installation des phénomènes de corrosion causant la détérioration progressive des éléments la constituant.

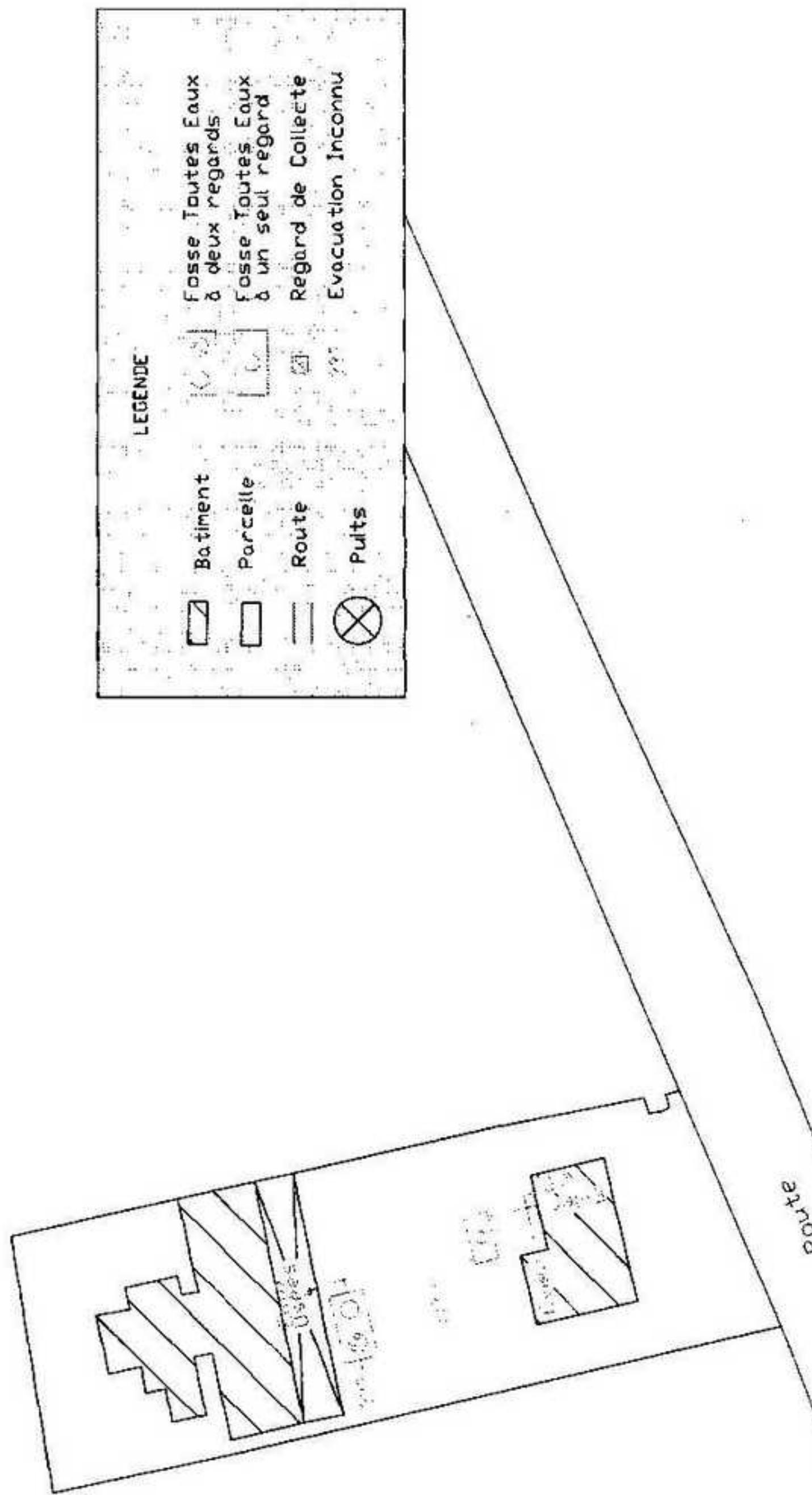
Traitement :

Il n'existe pas de traitement. A noter qu'un puits perdu ne constitue pas un dispositif de traitement, mais seulement un moyen de dispersion des effluents.

Attention : La réglementation actuellement en vigueur stipule que « sont interdits les rejets d'effluents, même traités, dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle ».

- ☛ L'installation d'un dispositif de traitement, adapté aux contraintes du terrain et au nombre de pièces de la maison doit être envisagée.

Schéma représentant le dispositif de traitement des Eaux Usées
de la Mairie et de l'école d'AUSSAC-VADALLE - NC 16 24 2008 000 0098



SPANC - Communauté de Communes de la Boixe